



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 1<sup>er</sup> juin 2020

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme tenue au lieu ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 30.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. le Maire	Robert Bérubé
Messieurs les Conseillers	Philippe Gauvin-Lévesque Pierre Lachaîne Sarto Dubé René Royer Martin Morais

**ABSENCE**

Monsieur le Conseiller	Nicholas Ouellet
------------------------	------------------

Madame Andréane Collard Simard, directrice générale est également présente.

En raison de la pandémie Covid-19, exceptionnellement la séance du conseil est en conférence vidéo et téléphonique. Le contenu de l'enregistrement sera diffusé sur le siteweb de la municipalité.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**108.06.20**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le maire présente l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2020
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
  - 4.2 Rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2019
  - 4.3 Période de questions citoyennes sur la publication du Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019
  - 4.4 Étude géotechnique et environnementale Nord-du-Rocher
  - 4.5 Étude de raccordement avec le réseau d'aqueduc de Rivière-Ouelle
  - 4.6 Abat-poussière Les Aménagements Lamontagne Inc.
  - 4.7 Pavage rue de la Pruchière
  - 4.8 Tonte et débroussaillage des pentes de ski de la montagne
5. Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
  - 5.1 Contribution financière : Association du Cancer de l'Est du Québec
6. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
  - 6.1 Nomination du maire suppléant
  - 6.2 Nomination de la secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme
  - 6.3 Entente entre les Jardins du Clocher et la municipalité
  - 6.4 Nomination au sein du conseil d'administration les Jardins du Clocher
  - 6.5 Nomination au sein du conseil d'administration les Jardins du Clocher
  - 6.6 Nomination au sein du comité de suivi les Jardins du Clocher

- 6.7 Remerciements à la directrice générale adjointe Mme Manon Lévesque
- 7. Aménagement et urbanisme
- 8. Avis de motion et règlements
- 9. Dépôt des documents
  - 9.1 Dépôt semestriel de l'état des résultats comparatifs 2019-2020
  - 9.2 Précision concernant les frais de location non facturés
- 10. Correspondance
- 11. Nouvelles affaires
  - 11.1 Mandat à la Firme Mallette pour la reddition de comptes concernant le programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

Il est proposé par Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

109.06.20

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2020**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

110.06.20

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 MAI 2020**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2020 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

### **4. TRÉSORERIE**

111.06.20

#### **4.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020, totalisant une somme de 127 805.39 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

Je, Andréane Collard Simard, directrice générale, certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 1<sup>er</sup> juin 2020.

#### **4.2 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Monsieur le maire, Robert Bérubé, explique les faits saillants du rapport financier 2019. Voici un résumé des résultats :

	Budget	Réel
Budget prévoyait des revenus de :	2 140 930 \$	
Réel des revenus de fin d'année :		2 292 050 \$
Budget prévoyait des dépenses de :	2 140 930 \$	
Réel des dépenses de fin d'année :		2 097 288 \$
Résultat de fin d'année :	0 \$	194 762 \$

En conclusion, votre Municipalité a fait un surplus de 194 762 \$ en 2019.

Voici quelques explications :

Au niveau des revenus : Un écart positif de 151 120 \$ en partie expliqué par une subvention de 32 000 \$ de la MRC pour l'aménagement du terrain de soccer et une subvention de 37 000 \$ de la TECQ (Taxes sur l'Essence Canada-Québec) pour le réseau d'aqueduc et d'égout. Une augmentation par rapport au budget de 20 000 \$ des droits de mutation. Le reste des écarts se retrouvent dans de multiples postes des états financiers.

Au niveau des dépenses : Un écart négatif de 43 642 \$ en partie expliqué par des frais de 15 000 \$ non engagés pour un chargé de projet et par des frais de 30 000\$ moindres en salaire en administration pour un poste de direction générale laissé vacant pendant quelques mois.

Finalement, ce fut une excellente année pour vos finances municipales.

112.06.20

**4.3 PÉRIODE DE QUESTIONS CITOYENNES SUR LA PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de déposer le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances de conseil peuvent se tenir sans la présence des citoyens en raison de la situation exceptionnelle créé par la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible de tenir une période de questions traditionnelle;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les citoyens de pouvoir s'exprimer au sujet des faits saillants du rapport financier 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et adopté à l'unanimité des conseillers présents de prévoir une période de 15 jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la municipalité où les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel, lesquels seront répondus lors de la séance subséquente.

113.06.20

**4.4 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE – NORD-DU-ROCHER**

**CONSIDÉRANT** le projet d'alimentation en eau potable et collecte des eaux usées sur le chemin Nord-du-Rocher;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat d'étude a été octroyé à la firme LER et fait partie intégrale de la programmation de la TECQ 2019-2023 ainsi que de la suite logique des travaux subséquents;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude géotechnique et environnementale fait par LER a été complétée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Philippe Gauvin-Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 17 413,77 \$ laquelle sera financée par le programme de la TECQ 2019-2023.

114.06.20

**4.5 ÉTUDE DE RACCORDEMENT AVEC LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE**

**CONSIDÉRANT** le projet d'étude de raccordement avec le réseau d'aqueduc de la municipalité de rivière-Ouelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat d'étude a été octroyé à la firme TETRA TECH QI INC et fait partie intégrale de la programmation de la TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude a été interrompue en raison de la capacité insuffisante de l'usine de Rivière-Ouelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 5 402,67 \$ laquelle sera financée par le programme de la TECQ 2019-2023.

115.06.20

**4.6 ABAT-POUSSIÈRE AMÉNAGEMENT LAMONTAGNE INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** les routes de gravier requiert un entretien régulier;

**CONSIDÉRANT QU'**une surface non pavée émet de la poussière, se dégrade et forme des nids-de-poule, des planches-à-laver et des ornières;

**CONSIDÉRANT QUE** la poussière est nocive pour la santé, réduit la visibilité, amène de la saleté et cause des dommages;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Sarto Dubé et adopté à l'unanimité des conseillers présents de contrôler la poussière des routes de gravier par l'épandage de calcium de l'entreprise Aménagement Lamontagne Inc. à raison 0,348 \$/litre pour un total de 15 000 litres sur 4,6 km;

**QUE** le coût de ces travaux de l'ordre de 5220 \$ + taxes soit financé à même le budget de fonctionnement.

**116.06.20**

#### **4.7 PAVAGE RUE DE LA PRUCHIÈRE**

**ATTENDU QUE** la résolution 189.09.19 prévoyait le pavage de la rue de la Pruchière en fin d'année 2019 payé à même la TECQ 2014-2018;

**ATTENDU QUE** les conditions météorologiques n'ont pas permis de réaliser ces travaux dans les temps impartis;

**ATTENDU QUE** le pavage de cette rue est toujours nécessaire et prioritaire.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir la résolution 189.09.19 mais le financement du pavage de la rue de la Pruchière se fera par la TECQ 2019-2023.

**QUE** ces travaux seront réalisés par la firme Pavage Francoeur pour un coût maximal de 48 000 \$.

**117.06.20**

#### **4.8 TONTE ET DÉBROUSSAILLAGE DES PENTES DE SKI DE LA MONTAGNE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande citoyenne a été déposée à la municipalité le vendredi 22 mai 2020 par madame Virginie St-Pierre;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise la tonte et le débroussaillage des pistes de la montagne afin de permettre des activités sur ce site;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et adopté à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à cette demande.

**QUE** les orientations financières présentées lors de la présentation du budget 2020 précisait que toutes dépenses non essentielles soient reportées au moment où le taux de taxation de la Municipalité est à parité avec le taux de taxation de Municipalités comparables. Nous rappelons que le compte de taxes moyen de Saint-Pacôme est de 2100 \$ alors que le compte de taxes moyen des municipalités de dimension équivalente est de 1460 \$.

**QUE** la Municipalité n'a reçu aucun projet de loisir ou de sport pour la partie de la montagne non utilisée sauf l'espace loué par le Comité du Parc dont l'entretien des pentes louées est sous leur responsabilité.

**QUE** l'orientation privilégiée par le Conseil municipal soit de ne pas investir sur ce site tant qu'un projet sérieux ne serait pas déposé auprès du Conseil.

**QUE** l'entretien régulier de la tonte soit maintenu, notamment celui effectué dans le bas des remonte-pentes et sur le chemin menant au réservoir d'eau.

**QUE** les arbres tombés dans les pentes soient ramassés par les employés de travaux publics.

#### **5. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE, MATÉRIELLE OU HUMAINE ET INVITATIONS**

118.06.20

**5.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE : ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** l'Association du cancer de l'est du Québec offre depuis près de 40 ans des services d'hébergement, d'entraide, d'accompagnement, d'information et de soutien aidant les populations touchées par la maladie à se sentir mieux physiquement et psychologiquement;

**CONSIDÉRANT** les impacts humains et financiers de la pandémie de la COVID-19 sur l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec ait désigné le service d'hébergement offert par l'organisation comme un service essentiel afin d'offrir un soutien aux personnes atteintes par la maladie, leurs familles et leurs proches;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Lachaine et adopté à l'unanimité des conseillers présents de contribuer financièrement à l'Association du cancer de l'est du Québec pour un montant de 100 \$.

**6. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI**

119.06.20

**6.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseiller monsieur Philippe Gauvin-Lévesque soit nommé maire suppléant à partir du 1er juin 2020 jusqu'au 1er décembre 2020 avec toutes les tâches et obligations s'y rattachant le cas échéant, y compris les remplacements du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

120.06.20

**6.2 NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Philippe Gauvin-Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que madame Gina Lévesque soit nommée secrétaire au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2020.

121.06.20

**6.3 ENTENTE ENTRE LES JARDINS DU CLOCHER ET LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QU'**un projet a été déposé par « les Jardins du clocher » auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (le Ministère) dans le cadre du programme Climat-Municipalité Volet 2 pour faire la promotion de la production et la consommation de légumes locaux en région éloignée;

**ATTENDU QUE** ce projet a été retenu par le Ministère et qu'une aide financière est associée à ce projet;

**ATTENDU QUE** l'organisme à but non lucratif, « les Jardins du clocher » (l'OBNL) sera responsable de la réalisation de ce projet;

**ATTENDU QU'**une entente doit être conclue entre les Jardins du clocher et la Municipalité pour assurer le suivi de ce projet

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Martin Morais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Andréane Collard-Simard, directrice générale et M. Robert Bérubé maire à signer l'entente entre les Jardins du clocher et la Municipalité;

**QUE** cette entente soit copie de celle qui lie la Municipalité au Ministère en ayant modifié les noms pour y déposer ceux des Jardins du clocher et de la Municipalité;

**QU'**à l'intérieur de l'entente une clause soit ajoutée afin d'y inclure que le Conseil municipal ait deux (2) sièges votants au sein du conseil d'administration de l'OBNL Les Jardins du clocher et que ces sièges soient comblés par des élu(e)s municipaux nommés par résolution;

**QU'**à l'intérieur de l'entente une clause soit ajoutée afin d'y inclure un (1) siège au sein du Comité de suivi de ladite OBNL et que ce siège soit comblé par un élu(e)

municipal nommé par résolution;

**QUE** cette entente soit d'une durée de 3 ans, période prescrite par l'aide financière du Ministère à la Municipalité.

122.06.20

**6.4 NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LES JARDINS DU CLOCHER**

**ATTENDU QU'une** entente lie l'organisme « les Jardins de clocher » (l'OBNL) et la Municipalité pour la gestion de l'aide financière municipale reçue en vertu du programme Climat Municipal Volet 2;

**ATTENDU QU'EN** vertu de cette entente, une clause a été ajoutée afin d'y inclure que le Conseil municipal aura deux (2) sièges votants au sein du conseil d'administration de l'OBNL Les Jardins du clocher et que ces sièges seront comblés par des élu(e)s municipaux nommés par résolution;

**ATTENDU QU'EN** vertu de cette entente une clause a été ajoutée afin d'y inclure un (1) siège au sein du Comité de suivi de ladite OBNL et que ce siège sera comblé par un élu(e) municipal nommé par résolution;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre Lachaine conseiller au siège #3 à siéger au sein du conseil d'administration les Jardins du clocher.

123.06.20

**6.5 NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LES JARDINS DU CLOCHER**

**ATTENDU QU'une** entente lie l'organisme « les Jardins de clocher » (l'OBNL) et la Municipalité pour la gestion de l'aide financière municipale reçue en vertu du programme Climat Municipal Volet 2;

**ATTENDU QU'EN** vertu de cette entente, une clause a été ajoutée afin d'y inclure que le Conseil municipal aura deux (2) sièges votants au sein du conseil d'administration de l'OBNL Les Jardins du clocher et que ces sièges seront comblés par des élu(e)s municipaux nommés par résolution;

**ATTENDU QU'EN** vertu de cette entente une clause a été ajoutée afin d'y inclure un (1) siège au sein du Comité de suivi de ladite OBNL et que ce siège sera comblé par un élu(e) municipal nommé par résolution;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par René Royer et résolu à la majorité des conseillers présents de nommer M. Sarto Dubé conseiller au siège #4 à siéger au sein du conseil d'administration les Jardins du clocher.

**Le vote est demandé.**

**Ont voté pour la proposition : Philippe Gauvin-Lévesque, Pierre Lachaine, René Royer**

**A voté contre la proposition : Martin Morais**

**La proposition est acceptée.**

124.06.20

**6.6 NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI LES JARDINS DU CLOCHER**

**ATTENDU QU'une** entente lie l'organisme « les Jardins de clocher » (l'OBNL) et la Municipalité pour la gestion de l'aide financière municipale reçue en vertu du programme Climat Municipal Volet 2;

**ATTENDU QU'EN** vertu de cette entente, une clause a été ajoutée afin d'y inclure que le Conseil municipal aura deux (2) sièges votants au sein du conseil d'administration de l'OBNL Les Jardins du clocher et que ces sièges seront comblés par des élu(e)s municipaux nommés par résolution;

**ATTENDU QU'EN** vertu de cette entente une clause a été ajoutée afin d'y inclure un (1) siège au sein du Comité de suivi de ladite OBNL et que ce siège sera comblé par un élu(e) municipal nommé par résolution;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Robert Bérubé, maire à siéger

au sein du comité de suivi les Jardins du clocher.

125.06.20

**6.7 REMERCIEMENTS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE MADAME MANON LÉVESQUE**

**ATTENDU QUE** la préparation du Plan de sécurité civile repose en tout premier lieu sur les ressources locales ;

**ATTENDU QUE** le Plan de sécurité civile du Kamouraska-Ouest fut rendu possible grâce à l'étroite collaboration de tous les directeurs, directrices, adjoints et adjointes ;

**ATTENDU QUE** pour la Municipalité de Saint-Pacôme, Mme Manon Lévesque directrice générale adjointe a aidé considérablement à la préparation de ce Plan de sécurité civile.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier la directrice générale adjointe Mme Manon Lévesque pour son aide précieuse dans la préparation du Plan de sécurité civile de la Régie intermunicipale de Kamouraska-Ouest.

**7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**8. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**9. DÉPÔT DES DOCUMENTS**

**9.1 Dépôt semestriel de l'état des résultats comparatifs 2019-2020**

**9.2 Précision concernant les frais de location non facturés**

**10. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal.

**11. NOUVELLES AFFAIRES**

126.06.20

**11.1 MANDAT À LA FIRME MALLETTE POUR LA REDDITION DE COMPTES CONCERNANT LE PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme doit produire son bilan de gestion des matières résiduelles auprès de Recyc-Québec.

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Mallette S.E.N.C.R.L., pour effectuer la reddition de comptes du bilan de la gestion des matières résiduelles de la Municipalité de Saint-Pacôme pour l'année fiscale 2019.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

127.06.20

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 30.

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Andréane Collard Simard  
Directrice générale

